



Bureau international

Weltpoststrasse 4
Case postale 312
3000 BERNE 15
SUISSE

T +41 31 350 31 11
F +41 31 350 31 10
www.upu.int

Contact: Siva Somasundram
T +41 31 350 32 01
siva.somasundram@upu.int

Aux autorités gouvernementales des Pays-
membres du Conseil d'administration

Berne, le 24 août 2020

Référence: 3100(DPRM.CA.SEC)1083

Objet: résultats de la consultation concernant la possibilité d'autoriser la représentation virtuelle (à distance) des membres lors de la session extraordinaire du Conseil d'administration

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la lettre du Bureau international 3100(DPRM.CA.SEC)1079 du 30 juillet 2020, je suis désormais en mesure de vous informer des résultats de la consultation des membres du Conseil d'administration (CA) sur la possibilité d'une représentation à distance lors de la session extraordinaire du CA.

Le Bureau international avait reçu, à la date limite du 14 août, des réponses valables de 37 membres du CA. Les résultats de la consultation peuvent être résumés de la manière suivante:

- Douze membres du CA participeront physiquement à cette session extraordinaire (neuf d'entre eux seront aussi représentés à distance), tandis que 25 autres membres participeront seulement à distance.
- Trente-deux membres du CA ont appuyé la proposition de suspension exceptionnelle et de modification des dispositions correspondantes du Règlement intérieur du CA (afin de permettre une représentation à distance à la session extraordinaire du CA), tandis que cinq membres s'y sont opposés.
- En ce qui concerne les processus de prise de décisions en l'absence de consensus, 20 membres du CA ont appuyé la possibilité de voter par appel nominal, tandis que 12 membres ont estimé que les décisions devraient être prises seulement par consensus.

/ Une synthèse détaillée des réponses reçues est présentée en annexe 1.

Sur la base des résultats de cette consultation, je suis en mesure de vous confirmer que la session extraordinaire du CA aura lieu sous la forme d'une réunion «hybride» à laquelle les membres du CA pourront participer physiquement et/ou à distance. De plus, sous réserve de l'exigence statutaire du quorum, les questions ne pouvant être résolues par consensus seront soumises à un vote par appel nominal.

Le Bureau international organisera cette session extraordinaire du CA physiquement au siège de l'Union, à Berne, et offrira la possibilité de représentation à distance aux membres et aux observateurs du CA.

Par conséquent, le Bureau international diffusera prochainement auprès des membres et des observateurs du CA une invitation à participer à la session extraordinaire du CA accompagnée des modalités d'inscription et d'informations pratiques concernant la participation physique et à distance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur général,

(Signé)

Bishar A. Hussein

Synthèse des réponses des membres du Conseil d'administration à la consultation

Membre du Conseil d'administration		Participation physique (annexe 2)	Participation à distance (annexe 2)	Favorable à l'autorisation de représentation à distance (annexe 3)	Modalité de prise de décisions (annexe 3.Pièce 1) Option 1 – Décisions seulement par consensus Option 2 – Vote par appel nominal en l'absence de consensus	Remarques
1	Afrique du Sud	–	–	–	–	Réponse officielle non soumise
2	Algérie	Non	Oui	Oui	Option 1	
3	Allemagne	Oui	Oui	Oui	Option 2	
4	Australie	Oui	Oui	Oui	Option 2	
5	Barbade	Non	Oui	Oui	Option 1	
6	Belgique	Oui	Oui	Oui	Option 2	
7	Brésil	Non	Oui	Oui	Option 2	
8	Bulgarie (Rép.)	Non	Oui	Oui	Option 2	
9	Burkina Faso	Non	Oui	Oui	Option 1	
10	Chine (Rép. pop.)	Non	Oui	Oui	Option 1	
11	Corée (Rép.)	Non	Oui	Oui	Option 2	
12	Costa-Rica	Non	Oui	Oui	Option 2	
13	Côte d'Ivoire (Rép.)	Non	Oui	Oui	Option 1	
14	Cuba	Non	Oui	Oui	Option 1	Réponse hors délai (suffrage non comptabilisé)
15	Dominicaine (Rép.)	À confirmer	À confirmer	Oui	Option 2	Pays-membre sous sanctions (suffrage non comptabilisé)
16	Émirats arabes unis	Non	Oui	Oui	Option 2	



UPU
UNION
POSTALE
UNIVERSELLE

<i>Membre du Conseil d'administration</i>		<i>Participation physique (annexe 2)</i>	<i>Participation à distance (annexe 2)</i>	<i>Favorable à l'autorisation de représentation à distance (annexe 3)</i>	<i>Modalité de prise de décisions (annexe 3.Pièce 1)</i> <i>Option 1 – Décisions seulement par consensus</i> <i>Option 2 – Vote par appel nominal en l'absence de consensus</i>	<i>Remarques</i>
17	Espagne	Non	Oui	Oui	Option 2	
18	Éthiopie	Non	Non	Non	Non	
19	Géorgie	Non	Oui	Oui	Option 2	Réponse hors délai (suffrage non comptabilisé)
20	Indonésie	Oui	Oui	Non	Non	
21	Iran (Rép. islamique)	Oui	Non	Non	Non	
22	Italie	Oui	Oui	Oui	Option 2	
23	Japon	Oui	Oui	Oui	Option 2	
24	Kazakhstan	Non	Oui	Oui	Option 2	
25	Kenya	Non	Oui	Oui	Option 1	
26	Malaisie	Non	Oui	Oui	Option 1	
27	Maroc	Non	Oui	Oui	Option 1	
28	Mexique	Non	Oui	Oui	Option 2	
29	Ouganda	Non	Oui	Oui	Option 1	
30	Pakistan	Oui	Non	Non	Non	
31	Paraguay	Non	Oui	Oui	Option 2	
32	Pologne	Oui	Oui	Oui	Option 2	
33	Roumanie	Non	Oui	Oui	Option 2	
34	Royaume-Uni	Non	Oui	Oui	Option 2	
35	Soudan	Non	Oui	Oui	Option 1	
36	Suisse	Oui	Non	Oui	Option 1	

Membre du Conseil d'administration		Participation physique (annexe 2)	Participation à distance (annexe 2)	Favorable à l'autorisation de représentation à distance (annexe 3)	Modalité de prise de décisions (annexe 3.Pièce 1) Option 1 – Décisions seulement par consensus Option 2 – Vote par appel nominal en l'absence de consensus	Remarques
37	Tunisie	Non	Oui	Oui	Option 1	
38	Turquie	Oui	Oui	Oui	Option 2	
39	Uruguay	Non	Oui	Oui	Option 2	
40	Viet Nam	Oui	Oui	Oui	Option 2	
41	Zambie	Non	Oui	Non	Non	

Résultats

Total des réponses	40
Réponses valables dans les délais	37
Réponses tardives (non comptabilisées dans le vote sur l'annexe 3)	2
Pas de soumission (non comptabilisée dans le vote sur l'annexe 3)	1
Pays-membre sous sanctions (non comptabilisée dans le vote sur l'annexe 3)	1
Membres du CA participant physiquement	12
Membres du CA participant à distance ¹	34
Favorable à l'autorisation de représentation à distance (annexe 3)	– Oui: 32 – Non: 5 – Abstention: 0 Résultat: représentation à distance autorisée
Modalité de prise de décisions (annexe 3.Pièce 1)	– Option 1 – 12 – Option 2 – 20 ² Résultat: option 2 adoptée

¹ De ce nombre, 25 membres du CA seront représentés seulement à distance et neuf membres seront représentés à distance et physiquement.

² Ce décompte est basé sur les suffrages des 32 membres du CA en faveur de la représentation virtuelle.